

PRÉAMBULE COMMUN AUX PROGRAMMES DE LANGUES VIVANTES DES CLASSES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES AU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

La mobilité accrue des personnes, la nécessité d'accéder à une information de qualité, à une communication aussi authentique que possible, le besoin de promouvoir la compréhension mutuelle et l'ouverture sur d'autres cultures renforcent l'importance de l'apprentissage des langues vivantes.

Les programmes du lycée visent donc prioritairement l'amélioration des aptitudes des élèves à communiquer dans plusieurs langues. La convergence d'approches de ces programmes, d'une langue à l'autre et par delà la diversité des cultures et les spécificités linguistiques, est en outre de nature à faciliter la tâche de l'élève dans son apprentissage et dans son auto-évaluation. L'entraînement, à l'oral comme à l'écrit, aux compétences de compréhension et d'expression se situe donc résolument au cœur de l'apprentissage de toutes les langues vivantes, sans pour autant que l'on vise le niveau de maîtrise du locuteur natif. L'élève doit, en fin de scolarité au lycée, du moins en langue 1 et en langue 2, parvenir à un niveau lui permettant de :

- participer à une situation de dialogue à deux ou plusieurs personnes ;
- comprendre l'essentiel de messages oraux élaborés (notamment : débats, exposés, émissions radiophoniques ou télévisées, films de fiction ou documentaires) et écrits, dans une langue contemporaine ;
- effectuer un travail interprétatif qui, au-delà de l'explicite, visera une compréhension de l'implicite ;
- présenter, reformuler, expliquer ou commenter, de façon construite, par écrit ou par oral, des opinions et points de vue, des documents écrits ou oraux comportant une information ou un ensemble d'informations ;
- défendre différents points de vue et opinions, conduire une argumentation.

Ces compétences résultent d'un processus continu de consolidation des acquis ainsi que de l'acquisition de savoirs et de savoir-faire nouveaux.

À cette formation à la communication s'ajoute un objectif éducatif qui reste central dans la formation des futurs citoyens. La réflexion sur la culture de la société ou des sociétés dont on étudie la langue, dans une perspective disciplinaire et interdisciplinaire, y contribue de façon privilégiée.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (LV1 - LV2)

Comme au collège, l'enseignement des langues vivantes en seconde se fixe comme objectif prioritaire d'apprendre aux élèves à communiquer dans la langue étrangère ou régionale. Cette aptitude implique la maîtrise de compétences interdépendantes, linguistiques et culturelles, dont l'acquisition a été entreprise depuis le début de l'apprentissage. Première année du lycée, la classe de seconde générale et technologique est avant tout une classe d'accueil qui a pour fonction la consolidation des savoirs et des savoir-faire dans les grands domaines de compétences que constituent, à l'oral et à l'écrit, la compréhension et l'expression. Elle est le lieu d'un apprentissage réfléchi sur le fonctionnement de la langue étudiée et d'une approche construite de la culture du ou des pays où elle est utilisée.

I - LES COMPÉTENCES DE COMMUNICATION

Compréhension de l'oral

L'entraînement à la compréhension d'un message oral est poursuivi. L'oral présente des difficultés spécifiques auxquelles l'élève doit être sensibilisé. Ces difficultés tiennent à la fugacité même de ce mode d'expression qui ne permet pas le retour constant en arrière, à son code particulier où les ellipses, contractions, réductions jouent un rôle important, et où le schéma intonatif ajoute sa propre signification. Dans ce cadre, une attention particulière est apportée à la variété des types de supports authentiques utilisés : enregistrements audio, vidéo, de bulletins d'informations, de dialogues, etc. Les activités pédagogiques sont organisées de manière à renforcer les capacités d'écoute, de discrimination auditive et de mémorisation. En fonction de la spécificité de chaque langue, il s'agit par exemple de parfaire le repérage des phonèmes de la langue étudiée en insistant sur les systèmes d'opposition consonantique ou vocalique qui permettent de repérer le sens d'un mot. Au sein de l'énoncé l'élève repère la place des segments sémantiques constitutifs du message (syntagmes nominaux, verbe, adverbe, etc.).

L'apprentissage raisonné reste au cœur de toute activité de compréhension de l'oral. La compétence de compréhension globale, ou détaillée est régulièrement évaluée. En fin de seconde, l'élève peut comprendre les points essentiels d'un dialogue court sur un sujet familier, d'une

émission de radio ou de télévision, d'un extrait de film sur un thème déjà connu, ou préparé, ou étudié, d'un bulletin d'information sur des faits d'actualité dont il a entendu parler.

Expression orale

L'entraînement à l'expression orale conserve la place prépondérante qu'il avait au collège. Le programme culturel fournit la base d'échanges variés, à partir desquels l'élève peut comparer ses expériences à celles qu'il rencontre au fil des documents proposés par le professeur. Les échanges en face à face (élève à élève) gardent tout leur intérêt, et l'élève met à profit ce qu'il sait de l'organisation d'une conversation pour consolider ses connaissances : expression de son point de vue, avec justifications éventuelles, appel à l'interlocuteur pour confirmation, demande d'explications. Dans ce cadre, l'élève doit savoir, tant sur le plan de la syntaxe que sur celui de la prosodie, enchaîner des énoncés entre eux d'un point de vue chronologique (antériorité, simultanéité, postériorité), d'un point de vue logique (enchaînement cohérent, inattendu, illogique, etc.) en utilisant les mots de liaison les plus courants entre phrases.

Le professeur prend soin de bien distinguer code de l'oral et code de l'écrit pour que l'oral de l'élève ne se réduise pas à un écrit oralisé. Des exercices spécifiques sont proposés pour mettre en évidence les particularités de ces deux types d'expression : restitution de messages entendus, compte-rendu oral d'un dialogue ou d'un document oral ou écrit, transposition d'un dialogue en texte narratif, etc.

En fin de seconde, l'élève peut participer à une conversation sur un sujet familier ou sur un sujet qui a fait l'objet d'un travail en classe (le lexique et le contexte étant connus de lui) dans lequel il exprime ses goûts, ses sentiments, ses souhaits, ses craintes, ses buts, etc. Il peut enchaîner des énoncés pour donner cohérence à sa pensée et ses opinions, et susciter un éventuel débat avec son interlocuteur.

Compréhension de l'écrit

Une autonomie plus grande en lecture est l'objectif de la classe de seconde. Les documents proposés sont plus longs ou plus riches ou plus complexes, et nécessitent une mémorisation à plus long terme des données exprimées, ne serait-ce que par le nombre des personnages, la multiplicité des situations, la localisation temporelle des événements évoqués, etc. Ils peuvent, d'autre part, mêler parties dialoguées et parties narratives. Si les textes tiennent compte des intérêts des élèves et de leur niveau dans la langue concernée, ils présentent néanmoins des difficultés nouvelles, tant lexicales que grammaticales. L'élève est donc amené, par des exercices appropriés de mise en relation, de déduction et d'inférence, à découvrir ce qu'il ne connaît pas à partir de ce qu'il connaît et à apprendre à mémoriser ce qui lui servira pour d'autres textes. La cohérence du programme culturel lui permet de revoir les mêmes termes plusieurs fois, et il se constitue ainsi son propre lexique, qu'il aura plaisir à retrouver dans des documents nouveaux. Si l'apprentissage de listes de mots hors contexte est à bannir, il est certain, en revanche, que l'élève est d'autant plus à l'aise face à un nouveau texte qu'il a acquis de façon systématique et raisonnée un lexique riche et varié. L'élève est entraîné à l'utilisation des dictionnaires, y compris, ponctuellement, monolingues, et à la recherche d'informations à partir des moyens modernes de communication.

La lecture individuelle est encouragée, qu'elle porte sur des extraits d'œuvre, sur de courtes nouvelles ou sur des articles de presse. L'élève peut, en fin de seconde, comprendre sur une thématique connue, un court article, une nouvelle, une bande dessinée... dans une langue standard.

Expression écrite

L'élève a été progressivement entraîné au collège à la rédaction : imitative, semi-guidée et libre. Il convient maintenant qu'il acquière une plus grande autonomie, tout en réutilisant ce qu'il sait déjà. Cette autonomie est nécessaire à l'expression de points de vue plus élaborés qui sollicitent un vocabulaire plus spécialisé et des énoncés plus complexes. L'élève est petit à petit amené à préciser sa pensée en se servant de comparaisons, d'oppositions, d'éléments modalisateurs, etc. En fin de seconde, l'élève peut ainsi rendre compte d'un texte étudié en classe et de la discussion à laquelle il a donné

lieu. Il peut raconter une histoire, présenter le thème d'un article, commenter le sujet d'un film. Il peut aussi rédiger un essai libre. On aura toujours présent à l'idée que la cohérence discursive reste le principal organisateur du texte.

Compétence culturelle

Le contenu culturel proposé dans le programme des langues vivantes de la classe de seconde (LV 1 et LV 2) constitue d'abord un critère de sélection des supports étudiés en classe. Il vise aussi à enrichir la culture générale des élèves par l'étude de documents authentiques dans la langue cible. L'étude de la culture liée à une langue ouvre aussi sur celles d'autres cultures et d'autres langues, tout en permettant de se resituer par rapport à la culture française. Elle favorise les liens avec les autres disciplines. Elle se donne pour but l'approfondissement et la mise en cohérence des savoirs dont l'élève peut avoir une vision atomisée. Elle implique l'apprentissage de compétences méthodologiques nécessaires à l'étude des documents choisis (comment étudier un texte littéraire, un tableau, un film, un document sonore ou une iconographie, un discours politique, une enquête sociologique...).

II - CONSOLIDATION ET AUTONOMIE

Une pédagogie de la consolidation mais aussi de la découverte

En seconde, on veille à sauvegarder la dynamique de la parole que les pratiques pédagogiques du collège ont contribué à susciter. On ne perd pas de vue que l'élève doit avant tout être entraîné à consolider ses connaissances et à utiliser activement celles qu'il a déjà acquises. La progression prend appui sur l'évaluation de ces connaissances. Pour tenir compte de la maturité intellectuelle de l'élève et pour éviter l'effet de lassitude que susciterait la reprise à l'identique des mêmes activités de classe, on renouvelle les documents d'étude et on varie les tâches demandées.

Dans l'enseignement comme dans la pratique usuelle des échanges sociaux, les composantes d'ordre linguistique et d'ordre culturel qui concourent à la maîtrise de la langue sont fonctionnellement liées. Tout en préservant cette orientation, qui inspire les programmes du collège, les activités s'organisent en classe de seconde autour de la découverte d'un programme culturel thématique qui favorise l'appropriation raisonnée de spécificités culturelles propres aux civilisations des pays dont on étudie la langue.

Un apprentissage de l'autonomie

En classe de seconde, les compétences s'exercent et se développent sous la conduite du professeur ou en relation avec l'assistant. L'analyse collective et guidée de documents reste un moment essentiel de l'apprentissage, mais on veille également à placer l'élève dans des situations nouvelles. C'est le cas notamment lorsqu'on l'invite à travailler sur des documents authentiques dont il doit assurer la recherche, la collecte, le classement, puis l'étude, en fonction d'un objectif préalablement défini. Ces travaux, réalisés individuellement ou en groupes, à partir d'un fonds documentaire déjà existant ou que les technologies modernes permettent de constituer, s'inscrivent de façon naturelle dans la pédagogie à mettre en œuvre à ce niveau. Ces activités sont en effet fédératrices du point de vue des apprentissages : en matière linguistique, elles mobilisent les compétences essentielles que sont la compréhension de l'écrit (globale et sélective) ainsi que l'expression, écrite et orale, au service de la réalisation de tâches scolaires comme l'exposé, le compte-rendu, le débat, qui préparent aux différentes situations de parole de la vie sociale.

III - LE LEXIQUE ET LA GRAMMAIRE

La classe de seconde est aussi une classe de consolidation dans le domaine des connaissances lexicales, grammaticales et phonologiques acquises au collège. La plus grande maturité intellectuelle des élèves de seconde permet un développement de l'approche raisonnée. Ce qui a été tout d'abord appris de manière souvent globale pour permettre une communication immédiate pourra être maintenant en LV1 décomposé, analysé afin que certains éléments constitutifs du sens puissent être réutilisés à de nouvelles fins de communication ; il sera ainsi envisagé non seulement un réemploi

du même matériau, mais aussi un approfondissement des possibilités variées dont la langue dispose, dans le cadre de l'étude des documents proposés. Cette démarche sera adaptée pour les élèves de LV2 en tenant compte de la moindre quantité de faits de langue vus en deux années d'étude de la langue.

Le contenu culturel défini par le programme fournit sur le plan lexical des termes qui sont le reflet à la fois de la culture du pays et de son mode de désignation des lieux, des habitudes, des rythmes de vie. Grâce à l'étude des documents proposés par le professeur, l'élève appréhende ainsi naturellement les procédés de construction du lexique propres à chaque langue (procédés morphologiques, compositionnels, etc.) ainsi que les modes de regroupement des mots en unités plus larges. Approfondissements du lexique et de la grammaire vont de pair ; l'élève apprend en LV1 à complexifier de plus en plus ses énoncés et à les enchaîner en fonction de ses besoins d'expression personnels. Le principe d'organisation des faits de langue et de hiérarchisation de leurs occurrences contribue à une meilleure assimilation des particularités de la langue étudiée.

Toute langue a ses propres principes d'organisation syntaxique et sa propre cohérence, mais elle n'en demeure pas moins un mode d'expression de besoins de la communication. L'étude du vocabulaire et des faits de langue grammaticaux y reste subordonnée. On veille cependant à enrichir méthodiquement les connaissances lexicales et grammaticales des élèves. On met à profit leur curiosité intellectuelle ainsi que leur besoin de comprendre pour leur faire découvrir quelques clés lexicologiques - principes de dérivation, de composition, etc. - et les aider à découvrir les faits grammaticaux qui éclairent le fonctionnement de la langue et sont des aides à la mémorisation. On fait très clairement une distinction entre grammaire et lexique de reconnaissance (nécessaire pour la compréhension des documents écrits ou oraux) et grammaire et lexique de production (à maîtriser par l'élève à la fin de l'année scolaire).

Le français peut alors être mobilisé de manière épisodique pour amener l'élève à définir ces besoins d'expression communs à toutes les langues. Une approche contrastive amène à reconnaître que les moyens lexicaux sont différents des moyens grammaticaux pour la langue que l'élève apprend.

La recherche de l'autonomie là aussi demeure l'objectif prioritaire, et le travail personnel guidé par le professeur est encouragé. L'élève mémorise d'autant mieux son fonds de connaissances qu'il l'a constitué lui-même.

IV - LE CONTENU CULTUREL : "VIVRE ENSEMBLE EN SOCIÉTÉ"

Dans le cours de langue, l'approche culturelle et l'approche linguistique entrent en synergie. Les compétences et les connaissances langagières et culturelles ne sont pas dissociées. Elles se conjuguent dans une démarche qui vise la formation des élèves, l'enrichissement et la diversification de leurs compétences. On porte plus particulièrement attention à la dialectique du rapport entre la dimension spécifique et la dimension universelle de la culture étudiée.

La spécificité culturelle réside d'abord dans la langue elle-même, d'où l'importance à accorder, par exemple, à la dimension culturelle du lexique. Inversement, le savoir acquis dans le domaine des faits de civilisation significatifs renforce l'acquisition des compétences linguistiques sollicitées pour appréhender et discuter ces faits. Il s'agit de permettre aux élèves, au cours de l'acquisition progressive de la langue, d'accéder d'une façon ordonnée à des notions susceptibles d'éclairer les normes et les valeurs des sociétés concernées.

Pour pouvoir mieux aborder le contenu culturel, pour permettre de l'évaluer, de dégager une progression dans les savoirs et pour définir, éventuellement, des paliers, il convient de mieux le préciser. En ce sens, le contenu culturel délimite le cadre dans lequel le professeur choisit les supports. La classe de seconde se consacre ainsi à l'étude de la société dans son "vivre ensemble", présent et passé, fondé sur différentes formes de sociabilité ou de solidarité, qu'il s'agisse de l'évolution des sociétés traditionnelles ou de la redéfinition des rapports sociaux, partagés entre valeurs collectives et individualisme. Ce choix s'inscrit dans le prolongement des suggestions exposées dans le programme culturel de la classe de troisième. Il s'agit donc ici de poursuivre l'œuvre de consolidation.

Quatre notions : la mémoire, les échanges, le lien social, la création

L'étude de la société au quotidien, où les hommes et les femmes échangent, travaillent, créent, se distraient, prennent des décisions... permet à l'élève de prendre conscience que les différences sont à la fois le signe d'une altérité mais aussi d'une similitude quant aux aspirations, aux inquiétudes, aux rêves de tout être humain. Chaque société est un lieu de vie intense avec un passé qui a contribué à forger le présent, et un avenir qui mobilise l'imagination, le besoin de créer et le désir d'aller de l'avant.

Le programme s'organise autour de quatre notions : la mémoire, les échanges, le lien social, la création. Il comprend l'étude :

- de l'intégration sociale dans une perspective diachronique ;
 - de l'échange économique ;
 - des mécanismes du lien social ;
 - de la création artistique et littéraire, produit de l'imaginaire collectif.
- Le programme langue par langue dégage autour de ces notions des thèmes spécifiques aux sociétés de l'aire concernée. Pour chacune de ces quatre notions le professeur s'inspirera des thèmes proposés pour déterminer le choix des supports et leur exploitation. Chacune des 4 notions sera abordée sans toutefois donner lieu à une étude exhaustive ou à des cours de civilisation ou de littérature.

Un exemple d'application pédagogique : la ville

Choisir la ville comme cadre possible pour ce programme culturel présente un certain nombre d'avantages. Dans le programme par langue qui suit, des exemples sont donnés dans ce sens. L'élève est invité à découvrir et mieux connaître des villes de l'aire linguistique concernée. Voyages virtuels ou réels, échanges et visites lui permettent, en outre, de construire une relation personnelle avec telle ou telle ville et de mettre en place des activités diversifiées.

L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES VIVANTES EN CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE (LV3)

L'enseignement d'une troisième langue vivante a les mêmes objectifs que celui de la première et de la deuxième langue vivante. Toutefois il relève d'une didactique spécifique. Il s'adresse à des élèves qui, du fait de leur âge, ont en général une meilleure capacité d'observation, de réflexion, de conceptualisation, et ont déjà acquis au cours de leur scolarité :

- des connaissances sur le fonctionnement des langues ;
- des stratégies d'apprentissage et des méthodes de travail ;
- une plus grande maturité qui les pousse à s'intéresser d'emblée, malgré les entraves linguistiques, à des aspects de civilisation plus diversifiés, à des thèmes touchant directement aux réalités actuelles et présentés dans des documents authentiques.

L'élève qui entreprend l'étude d'une troisième langue manifeste souvent pour celle-ci un intérêt personnel particulier, déterminé par ses acquis scolaires antérieurs, parfois son histoire familiale, ou sa curiosité intellectuelle. Dans tous les cas il s'agit d'apports positifs. Ils constituent la richesse du répertoire personnel du plurilingue.

Cet élève ne peut donc être considéré tout à fait comme un débutant : ces acquis scolaires ou extra-scolaires ont forgé des compétences linguistiques et culturelles qu'il peut réinvestir dans l'apprentissage de la troisième langue. Le transfert de ces capacités n'est certes pas automatique. Le professeur s'efforce cependant d'en tirer parti ou de le susciter.

Cet enseignement ne s'étend au lycée que sur trois années ; quel que soit le niveau auquel il est possible de parvenir en trois ans, on ne saurait prétendre qu'un élève puisse assimiler la même quantité de données qu'en cinq, sept années ou davantage. Toutefois la démarche est la même : l'enseignement y est organisé dans la même perspective fonctionnelle, portant sur une langue usuelle et authentique. L'enseignant a recours à des supports authentiques, de nature et de longueur variables, éventuellement adaptés. Leur contenu et leur intérêt culturel permettent d'effectuer dans des conditions moins contraignantes et plus naturelles l'apprentissage linguistique, en même temps que l'initiation aux sociétés où la langue est pratiquée. On familiarisera plus rapidement l'élève à l'utilisation d'outils tels que dictionnaire, grammaire, pour lui permettre de développer une activité autonome.